



Le processus a été accéléré après l'effondrement des immeubles survenu au quartier Bourgogne de Casablanca. 6 807 ménages à reloger dans la préfecture d'arrondissement de Casa Anfa, dont près de 4 000 dans la zone d'intervention de Sonadac. Le règlement du problème est tributaire de l'octroi des autorisations de construire du terrain d'Al Nassim.

Les opérations de relogement des habitants de l'ancienne médina avancent au compte-gouttes. C'est en tout cas ce qu'avance Moussa Sirajeddine, président de l'Association Awlad L'Mdina. Selon lui, depuis les dernières manifestations du mois de janvier dernier, rares sont les familles qui ont été relogées dans le cadre de l'Avenue Royale. Du côté de la Société nationale d'aménagement communal (Sonadac), on rejette en bloc ces accusations et communique, en exclusivité à La Vie éco, des chiffres qui attestent du contraire. Suite à l'effondrement des trois immeubles du quartier Bourgogne, une convention pour le relogement de 9 250 ménages habitant des constructions menaçant ruine (CMR) sur la période 2014, 2015 et 2016 a été signée par le gouvernement et la Région du Grand Casablanca. Parmi ces ménages, 6 807 résident dans la préfecture d'arrondissement de Casa-Anfa, dont près de 4 000 dans la zone d'intervention de la Sonadac. «C'est dans cette optique que nous accordons actuellement la priorité au déménagement de ces familles», explique Saad Laachfoubi, son DG. Pour reloger ces populations de manière urgente et prioritaire, la société d'aménagement a signé des conventions avec des promoteurs privés, notamment le groupe Alliances, pour assurer un stock d'appartements, et ce, dans l'attente de l'ouverture à l'urbanisation par les autorités locales de la zone non inondable du site d'accueil d'Al Nassim (terrain de 200 hectares appartenant à la Sonadac).

### **Les dossiers de 993 familles sont en cours de finalisation**

«Au niveau de la préfecture d'arrondissement de Casa-Anfa, un suivi particulier est porté à ce dossier et des réunions de coordination hebdomadaires, présidées par le gouverneur et en présence de l'ensemble des intervenants, sont tenues au siège de ladite préfecture, et ce, pour présenter l'état d'avancement des opérations de relogement et les éventuels points de blocage», confirme M. Laachfoubi.

Il faut dire que cet intérêt porté par la ville à ce projet s'est traduit au 19 octobre 2014 par le relogement de 35% des familles sondées au niveau de la préfecture d'arrondissement de Casa-Anfa. En chiffres, 1 334 ménages sont relogés de manière définitive (5 278 personnes) tandis que 1 027 ménages disposent d'une offre et finalisent actuellement leur dossier de relogement. Sur ce total, la Sonadac a pris en charge le relogement de 1 100 familles ainsi que 996 dont les dossiers sont en cours de finalisation. D'après le DG de la société, 45 de ces ménages seront relogés d'ici la fin du mois ; 71 attendent uniquement le remboursement de la TVA pour accéder à leurs habitats économiques au niveau de la nouvelle ville de Rahma et 408 ont déjà signé leur compromis de vente, et sont soit en cours d'enregistrement du dossier d'acquisition, soit dans l'attente de la validation de leur dossier de crédit. Les 442 ménages restants sont en cours de finalisation de leur dossier administratif pour un financement soit au comptant, soit à travers un crédit Fogarim.

## **2 700 ménages recasés à Al Nassim entre 1999 et 2003**

En somme, après les instructions royales, la Sonadac a appuyé sur l'accélérateur. Pour preuve, elle confirme même que d'ici la fin de l'année, elle relogera 300 ménages supplémentaires. Soit un total de 2300, presque l'équivalent du nombre de ménages relogés depuis 1999.

Pour rappel, le nombre de familles qui devaient bénéficier de ce programme était de 12 000 en 1989. Avec le retard qu'a pris cette opération, ce nombre est passé à 17000 familles. Sur ce total, près de 2 700 ménages ont été recasés dans le quartier Al Nassim entre 1999 et 2003.

Ensuite, le programme a été arrêté pour des raisons d'expropriation de terrains, mais également pour des raisons financières. Avec l'arrivée de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) dans le tour de table de la Sonadac et le changement du management, l'opération a été relancée en juin 2012 et a bénéficié à 607 ménages. Aujourd'hui, l'accélération de ce programme est tributaire du déblocage des autorisations de construire du terrain d'Al Nassim.

«Si nous réussissons à avoir les autorisations d'ici la fin d'année, le dossier de relogement des habitants de l'ancienne Médina sera réglé définitivement», assure M. Laachfoubi.

## **Comment est financé le relogement**

Le programme bénéficie en priorité aux résidents de la localité dont les habitants ont fait état d'un arrêté provisoire d'évacuation et de démolition prononcé par la Commune urbaine de

Écrit par Adil

Jeudi, 06 Novembre 2014 00:00

---

Casablanca et approuvé par l'autorité locale. Chaque famille bénéficie d'un appartement d'une valeur de 250 000 DH hors TVA. La Sonadac et ou le promoteur prennent en charge 10 000 DH. Le Fonds solidarité habitat et intégration urbaine (FSHIU) contribue à hauteur de 40 000 DH. La Sonadac accorde une indemnité de libération de 130 000 DH à chaque famille recensée dans l'enquête socio-économique de 1989. Ce montant peut être partagé entre les ménages. De ce fait, la contribution des ménages dans l'opération d'acquisition est estimée à 70 000 DH pour le premier logement et à 200 000 DH pour le(s) logement(s) supplémentaire(s). Les ménages non recensés dans le cadre de l'enquête socio-économique de 1989 contribue avec une somme de 200 000 DH.

Source : [lavieeco.com](http://lavieeco.com)